



## Concours Photos ONLINE GALATHEA Règlement Festival International du Monde Marin d'Hyères

*L'inscription au concours en ligne implique automatiquement, pour le candidat photographe, l'accord et l'acceptation de toutes les règles de la compétition telles qu'indiquées par le règlement ci-après.*

### Introduction

L'inscription est à faire directement en ligne avec Nom / Prénom / Niveau,  
pour obtenir son N° de participation au concours,

Ouvert du « **10 mai 2023 au 24 septembre 2023** » sur le site GALATHEA

**www.festival-galathea.com**

**7 catégories sont proposées :**

- **Les catégories GA / MA / SE / EP / IM / ME / MM sont essentiellement des images sous-marines**

1) **Catégories** : Grand Angle / Macro / Série avec 2 niveaux de participation :

**Amateur** : Photographe débutant et amateur

**Expert** : Photographe confirmé, titré ou professionnel

2) **Catégories** : Epaves / Impact pollution humaine / Méditerranée / Monde Marin  
avec un seul niveau ouvert à tous les photographes

**CATEGORIES** : GA – MA – SE (2 niveaux : Amateur et Expert)

o **Grand Angle (GA)** : Photo d'ambiance prise avec un objectif grand-angulaire (**3 photos max**)

o **Proxi, Macro et super Macro (MA)** : Gros plan pris avec un objectif macro (**3 photos max**)

o **Série (SE)** : Thème libre : macro, ambiance, poisson ou créativité. Les images de la série proposée devront avoir une cohérence entre elles. (**1 seule série comportant 3 photos max**)

o **Expert (CE)** : Appareil REFLEX / COMPACT EXPERT

*Photographe reconnu, ayant participé à des publications, expositions, déjà primé à des concours.*

o **Amateur (CA)** : Appareil REFLEX / COMPACT EXPERT / COMPACT

*Photographe n'ayant jamais été primé ni publié*

**CATEGORIES** : EP – IM – ME - MM

**Ces trois catégories seront jugées sur un seul niveau, identique pour les photographes débutants ou professionnels**

o **Epaves (EP)** : Photo sous-marine ou mi-air mi-eau (**3 photos max**)

o **Impact de la pollution humaine sur le monde sous-marin (IM)** : Photo sous-marine ou mi-air mi-eau (**3 photos max**)

o **Méditerranée (ME)** : Mise en valeur du patrimoine sous-marin méditerranéen (**3 photos max sur thème libre**)

o **Monde Marin (MM)** : Mise en valeur du monde marin en milieu essentiellement terrestre (**3 photos max**)

*Nota :*

1) Un participant remportant une ou plusieurs catégories dans le concours GALATHEA, n'est pas autorisé à participer l'année suivante dans la ou les mêmes catégories.

Cependant, au cours de l'année en question, il est autorisé à participer dans d'autres catégories de cette compétition. Une fois cette année-là écoulée, le participant pourra s'inscrire de nouveau dans la ou les catégories auxquelles il avait initialement participé.

« **Précision : pour le niveau AMATEUR, les photographes primés (sur le podium) seront classés d'office en niveau EXPERT, l'année suivante.** »

2) Suite aux présélections du jury, 5 images par catégorie et niveau seront nominées 10 jours avant la délibération finale du jury, jeudi matin **16 novembre 2023**. Le podium final sera déterminé ce même jour-là. Les photographes nominés seront contactés une semaine avant, afin de nous informer de leur présence ou non le soir de la remise des trophées, samedi **18 novembre 2023** à 19h30. Un représentant pourra venir remplacer le photographe non disponible. **Attention ! Le podium ne sera connu que le jeudi 16 novembre au soir.**

3) L'organisation pourra demander aux nominés les fichiers originaux RAW ou JPEG correspondants Aux images sélectionnées, si nécessaire pour une simple vérification.

## Téléchargement des photos et inscription

1. Date limite d'inscription et envoi des photos : **24 septembre 2023**

### 2. Inscription au concours :

Nom / Prénom / Niveau

Directement en ligne sur le site GALATHEA pour obtenir votre N° de participation

[www.festival-galathe.com](http://www.festival-galathe.com)

3. Votre inscription au concours vous sera confirmée par retour de mail émanant de l'organisation, en vous faisant parvenir une **fiche d'identification** nécessaire à l'envoi de vos photos et à la validation définitive de votre N° d'inscription ...

Cette fiche d'identification est à remplir **impérativement**, en nommant toutes les photos par leur N° et catégorie.

Exemple : 123456 – CE – MA (N° inscription – niveau Expert – catégorie Macro)

Le retour de vos photos doit être **obligatoirement** précédé de la **fiche d'identification** et de votre **photo portrait**.

Le format d'envoi des photos **originales sans marges ni inscriptions**, doit être en haute définition,

Avec une dimension minimum de **4000 x 3000 pixels** 300 dpi et maximum 10 Mo .....

.en **JPEG uniquement, espace couleur RVB ou Adobe. Le CMJN ne sera pas traité par l'organisation.**

**Le recadrage autorisé ne devra pas dépasser 15% de l'image originale et conserver le ratio d'origine (2/3, 9/16 ...)**

(Si vous êtes nominé, l'organisation pourra vous demander le fichier original)

L'envoi se fera par Wetransfer ou Smash Transfert, précédé par votre **fiche d'identification**,

(L'adresse mail de retour est précisée dans le mail de confirmation à votre inscription.)

**N'oubliez pas le portrait personnel vous représentant, utile pour la remise des prix (minimum 500 Ko à maximum 1 Mo).**

## Le jury

La composition du jury (international) sera communiquée sur le site du Festival.

Les décisions du jury seront sans appel dans tous les aspects de la compétition et ne pourront être contestées.

## Règles générales

Photos :

1. Dates d'inscription à la compétition : **10 mai 2023 au 24 septembre 2023**

2. L'inscription à la compétition sur le site GALATHEA doit être réalisée au plus tard le **24 septembre 2023**

**3.** Les participants doivent cocher et lire la section "Règlements" avant de pouvoir s'inscrire à la compétition. Lors de la présentation du formulaire d'inscription et en soumettant les images, les participants acceptent le règlement du concours dans son intégralité.

**4.** L'auteur ne pourra pas présenter une œuvre déjà primée ou sélectionnée lors d'un précédent concours. A des fins de renouvellement, nous encourageons le photographe à ne pas présenter une œuvre déjà primée ou sélectionnée dans un autre concours d'importance nationale ou internationale.

**5.** Les photos présentées devront se conformer aux exigences de chaque catégorie.

**6.** Les photos présentées en compétition pourront être prises pendant la journée ou la nuit.

**7.** Les photos présentées en compétition pourront être prises soit sous l'eau soit en mi-air mi-eau.

**8.** Toute œuvre jugée par le jury comme présentant un caractère tendancieux ou publicitaire ne pourra être retenue.

**9.** Les participants devront pouvoir fournir le fichier natif de leurs photos numériques en format RAW, TIFF ou JPEG en plus des fichiers JPEG correspondants. Les profils couleur sRGB ou Adobe RVB sont admis mais la projection se fera en sRGB.

**10.** Les améliorations mineures des photos via l'aide de logiciels de retouche, telles que la couleur et le contraste, sont autorisées. L'édition d'image qui modifie le contenu principal de la photo, comme le déplacement, la suppression d'objets et/ou l'implantation d'éléments étrangers, n'est pas autorisée, excepté pour une composition numérique pour laquelle toutes retouches et modifications sont autorisées.

**11.** Toute photo décelée comme ayant été modifiée sera disqualifiée, ainsi éventuellement que le photographe lui-même. Les organisateurs et les juges ont le pouvoir de décider si une photo a été manipulée, en fonction de leur expertise et de leur propre jugement. La décision du jury de disqualifier une photo ou un photographe est définitive et incontestable.

**12.** Les lauréats et les nominés du concours seront annoncés lors d'une cérémonie festive de remise des prix qui aura lieu, samedi **18 novembre 2023** au GALATHEA Festival International du Monde Marin d'Hyères.

**13.** Les organisateurs du concours prendront le plus grand soin des fichiers numériques soumis à la compétition. Cependant, ils ne pourront en aucun cas être tenus responsables de toute perte de données survenue au moment du téléchargement des images sur le site web du concours ou au moment de la compétition elle-même.

**14.** Les participants sont tenus de respecter la législation de protection de l'environnement et de respecter le monde sous-marin pendant les prises de vues, où qu'ils soient sous l'eau.

Toute photo présentant une perturbation de l'habitat naturel des créatures, la provocation par le toucher, l'alimentation ou le harcèlement, (interdit par la loi) entraînera une délibération avec le soutien d'un expert en biologie marine, permettant de juger d'une éventuelle disqualification des images, voire du photographe.

**15.** La date limite pour soumettre les images dans les différentes catégories est le **24 septembre 2023**.

**16.** L'organisateur encourage la participation de tous les photographes au concours, tout en se réservant le droit de ne pas accepter la participation d'un photographe qui ne serait pas en conformité avec l'esprit de la compétition.

**17.** L'organisateur est en droit de disqualifier un participant qui agit contre les règles, affiche un comportement injustifié, cause un préjudice à un autre participant ou agit d'une façon qui est contraire à l'esprit de la compétition, ainsi que pour toute autre raison jugée inopportune par les juges. La décision de supprimer un participant de la compétition sera définitive, incontestable et ne lui donnera aucun droit à une quelconque indemnisation ou remboursement de quelque nature que ce soit.

**18.** Il est absolument interdit de faire du troc entre photographes et de soumettre des photos, prises par un autre, en son propre nom. La compétition est menée individuellement et cette règle d'éthique doit être respectée.

**19.** Toutes les questions juridiques pouvant survenir dans cette compétition seront soumises et réglées par le Tribunal de Toulon.

## **Trophées**

---

*Les trophées seront remis aux gagnants en personne. Cependant, en cas d'absence du lauréat, un représentant mandaté par le photographe pourra venir récupérer le trophée.*

*Les trophées pourront être envoyés par l'organisation à ceux qui le souhaitent, sous condition de règlement par avance des frais de port par le lauréat.*

## **Utilisation et droits des photographies et des vidéos**

---

*En s'inscrivant à la compétition, les participants conviennent que les photos et vidéos soumises dans toutes les catégories peuvent être utilisées ou reproduites pour la couverture médiatique de cet événement et pour la promotion des compétitions futures dans tous les médias, y compris la télévision, internet, toutes formes de publications écrites ou autres.*

*Les organisateurs de la compétition se réservent le droit de faire usage des images et vidéos présentées au concours dans le but de : publier un album de la compétition ; publier des calendriers ; toute autre utilisation qui favoriserait les compétitions futures ; quelconque autre utilisation jugée utile par la production.*

*Les fichiers présentés en compétition restent indéfiniment dans les archives des producteurs. Toute utilisation future ne sera soumise à aucune nouvelle autorisation d'utilisation.*

*Les crédits photos et vidéo seront remis au photographe le cas échéant.*

*La présentation de fichiers et la participation au concours impliquent l'acceptation automatique de tout ce qui précède.*

*L'utilisation d'images dans le cadre décrit ci-avant peut se faire sans autorisation verbale ou écrite supplémentaire de la part du photographe.*

## **Droits d'auteurs :**

---

*" Je déclare que je suis le propriétaire légitime de tous les droits d'auteur liés à l'image ci-dessus. Cette image a été produite par moi et je possède les droits de vendre, de distribuer, de louer ou de diffuser de quelque manière que ce soit, y compris à l'usage privé et commercial, n'importe où dans le monde.*

*Je déclare que je serai responsable de tout dommage, perte ou dépense qui résulterait de l'utilisation de ces images selon ma déclaration sus-mentionnée."*

*En signant le formulaire d'inscription officiel de la compétition, le photographe accepte les règles énoncées ci-dessus."*